

Le français et l'italien en lice : l'examen comparatif de leurs qualités chez Henri Estienne

Pierre Swiggers

K.U. Leuven & Université de Liège, Belgique



Synergies Italie n° 5 - 2009 pp. 69-76

Résumé : Dans son *Proiect* du livre intitulé de la precellence du langage françois (1579), Henri Estienne compare trois langues néo-latines, le français, l'italien, l'espagnol, afin de montrer la supériorité du français. L'examen comparatif des langues est couplé avec une évaluation culturelle des trois nations. Les paramètres de comparaison sont les « qualités » (gravité, grâce, richesse) des langues et de leurs locuteurs.

Mots-clés : Comparaison de langues, français, italien, Henri Estienne

Riassunto : Nel suo *Proiect* del libro intitolato de la precellence del langage françois (1579), Henri Estienne fa la comparazione tra tre lingue neolatine, il francese, l'italiano e lo spagnolo, per dimostrare la superiorità del francese. L'analisi comparativa di queste lingue si combina con una valutazione culturale delle tre rispettive nazioni. I parametri della comparazione sono le « qualità » (gravità, grazia, ricchezza) delle lingue e dei loro locutori.

Parole chiave : Comparazione di lingue, francese, italiano, Henri Estienne

Abstract: In his « *Proiect* du livre intitulé de la precellence du langage françois » (1579), Henri Estienne compares three Romance languages, French, Italian and Spanish, in order to demonstrate the superiority of French. The comparative analysis of the languages is associated to a cultural assessment of the three nations. The parameters of the comparative analysis are the respective « qualities », namely, gravity, grace and richness, of the languages and of their speakers.

Key words: Comparison of languages, French, Italian, Henri Estienne

Introduction : De Bouhours à Estienne, chemin à rebours

Dans le second des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671), consacré à la langue française, les deux protagonistes mis en scène par le Père Bouhours établissent une comparaison entre les « trois langues modernes », comparaison qui sert à montrer la supériorité du français. À l'observation d'Ariste que le français, l'espagnol et l'italien, langues qui « viennent toutes trois du Latin, comme de

leur source », ne semblent guère avoir de rapport (qualitatif) entre eux, Eugène lui répond en termes métaphoriques :

l'Espagnol, à mon avis, ressemble à ces fleuves, dont les eaux sont toujours grosses & agitées : qui ne demeurent gueres renfermez dans leur lict ; qui se débordent souvent, & dont les débordemens font un grand bruit, & un grand fracas. L'Italien est semblable à ces ruisseaux, qui gazouillent agreablement parmi les cailloux ; qui serpentent dans des prairies pleines de fleurs ; qui s'enflent néanmoins quelquefois, jusqu'à inonder toute la campagne. Mais la langue Françoisse est comme ces belles rivieres, qui enrichissent tous les lieux par où elles passent ; qui sans estre ni lentes, ni rapides roullent majestueusement leurs eaux, & ont un cours toujours égal [...] Ainsi pour ne parler que de leurs genies, sans rien decider de leur naissance, il me semble que la langue Espagnole est une orgueilleuse qui le porte haut ; qui se pique de grandeur ; qui aime le faste, & l'excès en toutes choses. La langue Italienne est une coquette toujours parée & toujours fardée, qui ne cherche qu'à plaire, & qui ne se plaist qu'à la bagatelle. La langue Françoisse est une prude ; mais une prude agreable, qui toute sage & toute modeste qu'elle est, n'a rien de rude ni de farouche. C'est une fille qui a beaucoup de traits de sa mere, je veux dire de la langue Latine. [...] Pour peu qu'on les examine toutes deux, on verra qu'elles ont le mesme genie & le mesme goust ; & que rien ne leur plaist tant qu'un discours noble, & poli, mais pur, simple, naturel, & raisonnable. (Bouhours, 1671/rééd. 1962 : 44-45).

On notera deux éléments caractéristiques de ce (type de) discours dithyrambique : (a) de façon générale, il est question de qualités « morales » de langues ; (b) le français est vanté pour ses qualités de pureté (naturelle) et de simplicité : c'est qu'il conserve, « naïvement », le génie du latin.

Le Père Bouhours ne fut point original dans cette glorification du français : aussitôt après la publication des *Entretiens*, Barbier d'Aucours fit paraître les *Sentimens de Cleante sur les Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (Paris, P. Le Monnier, 1671), où il mit en évidence les nombreuses sources dont Bouhours s'était inspiré, parfois de façon très littérale ... Il n'entre pas dans notre propos d'examiner ici les emprunts textuels ou les paraphrases que Bouhours fit de ses sources ; l'objectif de cette étude est de réexaminer le texte d'Henri Estienne que le Père jésuite cite explicitement¹, à savoir (*Proiect du livre intitulé De la précellence du langage françois* (Estienne, 1579).

Dans *La precellence*, ouvrage qui fournit une argumentation théorique à l'appui de la polémique menée dans les *Deux Dialogues du nouveau langage François* (1578), Henri Estienne défend la cause du français à l'égard de ses deux rivaux néo-latins : l'espagnol et l'italien. L'ouvrage est présenté comme une entreprise « nationale », en l'honneur du roi Henri III. Estienne, poussé par une « ardente affection d'honorer » sa patrie, rappelle l'intérêt que, depuis l'antiquité, les empereurs ont pris à des questions de langue (cf. Cattelaens, 1988 : 78):

le sçay bien, Sire, que plusieurs, oyans ce dernier propos, & comprenans ce que i'enten, diront que ce seroit une cause beaucoup plus digne de vostre audience. Ce que ie confesse : adioustant toutesfois, que ceux qui s'esbahiront que vostre Maiesté prenne aussi plaisir à ouir debatre ceste-ci, qui concerne l'honneur de son langage

naturel, ils monstrent bien ne sçavoir pas combien aucuns des empereurs Romains ont diligemment voire curieusement, recherché le vray usage de leur langue, & nommément les deux premiers, lule Cesar & Auguste : dont l'un, asçavoir lule, en composa mesmement des livres. Le cinquieme empereur aussi, nommé Claudius, pour aider à sa langue, inventa trois lettres. Toutesfois, pour ne venir aux exemples estrangers, mais demeurer en ceux de vos predecesseurs, ne lisons-nous pas de Chilperic, qu'il fit le mesme en la sienne ? (Estienne, 1579 : à vi^{r-v}).

Procédant à la manière d'un plaideur, Estienne construit sa démarche par objections et réponses et élabore des chaînes argumentatives. Ainsi note-t-il que si les Italiens voulaient démontrer la supériorité de leur langue vis-à-vis du français, ils seraient tenus à placer l'italien au-dessus du grec, et que s'ils reconnaissent la supériorité du grec, il serait difficile pour eux de dégrader le français au profit de l'italien (1579 : 8-9)².

2. Les qualités du français

La discussion menée par Estienne porte sur les qualités du français ; celles-ci doivent justifier les prérogatives du français à l'égard de l'italien et de l'espagnol³. La discussion est centrée autour de trois caractéristiques : la gravité, la grâce et la richesse.

(I) La *gravité* est liée à l'observation d'accents et à la « virilité » des mots (cf. Pineaux, 1988 : 89) ; ces deux traits semblent correspondre à la sonorité distinctive des syllabes et à la « consistance » articulatoire. Estienne fait observer que le français exploite la distinction de longueur vocalique (ce qui rend possible la composition de vers métriques basés sur la longueur syllabique ; cf. Estienne, 1579 : 14) ; l'italien, par contre, possède l'avantage (qui n'est pas valorisé comme source de « gravité » !) d'avoir des mots proparoxytons. La consistance articulatoire d'un mot englobe deux aspects : la stabilité phonétique et la force d'articulation. Comme l'observe Estienne, l'italien fait subir, dans certains contextes phonotactiques, une apocope à de nombreux mots (par ex. *gran(de)*, *san(o)*, *algun(o)*), ce qui est contraire à la gravité. La force d'articulation réside dans la proportion respective des occlusives et des fricatives : plus une langue possède d'occlusives, plus elle est « virile ». Or, l'italien apparaît comme une langue molle : elle a changé *affectio* et *maximus* en *affettio* (*affeziione*) et *massimo* (voir aussi les observations dans Estienne, 1578 : 566-567, 571-573).

La discussion à propos de la gravité se termine par une comparaison étendue de traductions italiennes et françaises de passages de Virgile et d'Ovide, et par la comparaison de la traduction d'une harangue latine de Tacite par Giorgio Dati et par Blaise de Vigènere ; Estienne reconnaît la plus grande virilité et concision de la traduction française (qui, en fait, est une traduction condensée, alors que la traduction italienne est une paraphrase développée).

La deuxième propriété examinée est la « grâce ». Cette propriété comprend un aspect auditif (« le contentement & la delectation de l'oreille delicate » [Estienne, 1579 : 38]), un aspect graphophonétique, un aspect morphologique (ou lexématique). Au plan de la perception auditive, Henri Estienne voit deux

raisons pour préférer le français à l'italien : (a) le français a une plus grande variété de voyelles (en fait, l'auteur aurait dû spécifier qu'il s'agit d'une diversité plus grande en position non finale et que cette diversité concerne non tellement les voyelles « cardinales », mais leur combinaison avec des semi-voyelles)⁴, et (b) le parler italien représenté par le florentin en tant que modèle « vray et nayf » est caractérisé par une prononciation peu gracieuse. Quant à l'argument basé sur l'aspect graphophonétique, Henri Estienne fait une habile manœuvre pour montrer que le français est un « parler romman » (cf. Gerighausen, 1963 : 166 ; Trudeau, 1992 : 119) plus pur et moins dépravé que l'italien. Il compare ainsi (Estienne, 1579 : 44-45) fr. *arbre*, it. *albero* (lat. *arbor*), fr. *marbre*, it. *marmo* (lat. *marmor*) et signale les mutations de voyelles que fait subir l'italien à des mots latins (exemples: *uguale*, *ufficio*, de lat. *aequalis*, *officium*). Il est clair que l'auteur de *La precellence* fait flèche de tout bois : non seulement il omet de mentionner certains formes usuelles au profit de variantes dialectales et sociolectales (ces dernières témoignant d'une distance assez grande entre l'italien et le latin), mais quand il tombe sur des concordances entre italien et français, il essaie d'expliquer celles-ci comme des emprunts faits par l'italien au français ! Il n'en reste pas moins que l'inventaire dressé par Estienne est intéressant à un double égard : d'une part, on y trouve des étymologies (ou, mieux, étymologisations) valables et un utile lexique contrastif, et d'autre part on y relève la reconnaissance de certaines lois de la phonétique historique du latin et du français (par ex. en ce qui concerne le traitement du groupe latin [consonne + l] : *pl*, *fl*, *cl* ; cf. Estienne, 1579 : 50).

L'italien a donc fait subir au latin une « dépravation », dans l'oral et dans l'écrit, et une des conséquences fâcheuses de cela est « l'ambiguïté pour l'œil » : un mot comme *atto* peut signifier « apte » et « acte », *gran* peut signifier « grain » et « grand », *san* peut signifier « saint » et « sain » (Estienne, 1579 : 51).

(II) La « bonne grâce » d'une langue réside aussi dans sa dimension lexématique. Estienne met en évidence le rôle de terminaisons ou de mots autonomes qui ont une fonction « utile » et « élégante » ; il dégage la grande fonctionnalité de la particule *très* en français (à laquelle il attribue une origine grecque) : « Et à propos de ce que i'ay dict que les Grecs nous faisoient ce plaisir de nous prester une petite particule, laquelle mettans devant les Noms & Adverbes, exprimons la superlation : disans *Tresbon*, au lieu du mot Italien *Bonissimo*, la langue Italienne se peut elle vanter d'avoir credit à l'endroit de la Grecque, comme i'ay amplement monstré qu'ha la nostre ? » (Estienne, 1579 : 58). À ce point, Henri Estienne compare des traductions italienne et française, afin de montrer la bonne grâce et la « gentillesse », la présence de « petites mignardises » dans la version française. Tout cela pour montrer que, même sur le plan des capacités dérivationnelles, la langue française est au-dessus de l'italienne (Estienne, 1579 : 72 cite la série *mignon*, *mignonnette*, *mignard*, *mignardelet*, *mignardise*, *mignardiser*, *mignotter* et *amignotter*).

(III) L'examen des capacités dérivationnelles amène l'auteur à la troisième qualité contrastive : la richesse. Il s'agit en premier lieu de la richesse lexicale, comme elle se manifeste dans la synonymie (et la parasyonymie)⁵, dans l'étendue⁶ et la précision de vocabulaires spécialisés (le langage de la fauconnerie et de la vénerie,

du jeu de la paume, et les vocabulaires relatifs aux métiers). À l'intérieur de ce survol lexical, Estienne formule des remarques linguistiques pertinentes : ainsi observe-t-il que le français, comme le grec, peut facilement créer des composés (déterminatifs, ou à rapport de rection) du type *avantcoureur*, *songemalice*, *fervestu*, *portefaix* (cf. Estienne, 1579 : 118, 122-129). Sur ce point, l'italien doit s'incliner devant le français : « confessant (comme i'ay desja fait) qu'ils ont des mots composez, & qu'ils en font aussi quelquesfois, i'adiousteray que beaucoup s'en faut qu'ils en ayent tant que nous, & qu'ils soyent de si bonne grace que les nostres » (Estienne, 1579 : 130).

À côté de la richesse lexicale, Henri Estienne relève la richesse en épaisseur géographique : celle des dialectes. Le français - comme le grec, encore une fois (cf. Brunot, 1906 : 176-177 ; Demaizière, 1988 : 70) - peut se vanter d'un trésor dialectal, habilement exploité par les poètes et écrivains. Qu'il soit clair toutefois que, dans l'optique d'Henri Estienne, le modèle du bon langage (cf. Glatigny, 1989) est le parler de Paris (auquel il rattache les parlers d'Orléans, de Tours, de Bourges et de Chartres) ; il s'érige contre toute corruption du langage parisien. Pour lui, la richesse dialectale implique deux choses : d'une part, la variété des désignations ou des appellations d'un même objet, et d'autre part l'incomparabilité des lexiques, étant donné que certains mots ou certaines expressions n'ont pas de correspondant ailleurs. Enfin, il y a la richesse historique : celle d'un grand passé.

Comme donc i'ay comparé-là nos dialectes aux maisons qu'un homme fort riche ha aux champs, desquelles il fait comte, encore qu'elles ne soyent si bien basties ne meubles que celles de la ville : ainsi maintenant ie diray que le vieil langage n'est pas du tout mesprisé par celui que nous avons, mais luy est comme seroit à ce riche homme, outre tous les autres biens, un grand chasteau qui auroit esté de ses ancestres : & auquel trouvant quelques beaux membres, encore que le bastiment fust à la façon ancienne, il ne le voudroit laisser du tout deshabilité. Car il me semble que ie puis accompagner tant de Rommans anciens qu'ha nostre langage, à un tel chasteau : & les beaux vocables & beaux traits que nous y trouvons, aux beaux membres qu'on trouve en cest edifice, encore qu'il soit à la façon antique. (Estienne, 1579 : 147).

Cette richesse historique du français, Henri Estienne la démontre par un long examen des nombreux proverbes dont la langue française est le dépositaire⁷ : l'examen, qui doit faire « sentir le style de nos Rommans » (Estienne, 1579 : 161), est axé sur le champ sémantico-référentiel d'où sont tirées les locutions proverbiales (le naturel des animaux, l'aspect physique des hommes, les mœurs, la religion, les arts, les sciences, les métiers). Au bout de l'examen, Henri Estienne souligne la *precellence* du français, mais il reconnaît qu'en matière de proverbes, l'italien et l'espagnol s'en rapprochent (Estienne, 1579 : 201).

Enfin, Henri Estienne s'efforce de montrer que l'italien doit beaucoup de sa richesse lexicale et phraséologique au français. La démonstration n'est pas un parangon de méthodologie rigoureuse⁸, ni d'objectivité factuelle : sans arrière-pensée, Estienne qualifie des mots italiens comme *rimembrare*, *riparare*, *calere*, *orgoglio*, *solazzo*, voire *bianco*, *testa* et *bisogno* comme des emprunts au français⁹. L'auteur se laisse emporter par son zèle patriotique, de telle sorte

qu'il en vient à négliger complètement l'histoire des langues et civilisations européennes au profit d'une tentative faussée de comparaison linguistique. Il aurait pu pourtant, ici et là, subodorer l'origine germanique de certains mots romans¹⁰. Mais il privilégie presque systématiquement l'explication par l'origine «gauloise»¹¹, comme le montre le cas suivant :

Et pour monstrier encore d'avantage comment en nostre langage tout leur a esté bon, & qu'ils n'ont rien trouvé trop chaud, ni trop froid, (comme nous disons en commun proverbe) i'adiousteray qu'ils nous ont pris aussi les mots qu'il est vraysemblable que nous ayons de nos Gaulois : comme *Heberge*, ou *Herberge*. Et quant à cestuy-ci, nous avons à nous plaindre pareillement des Espagnols ; car ils en font leur prouffit aussi bien que les Italiens : lesquels disent *Albergo*, & eux *Alvuergeria*. le di qu'il est vraysemblable que nous l'ayons de nos ancestres Gaulois, veu qu'aujourd'hui encore les Alemans en usent : lesquels nous suivons de beaucoup plus pres, & principalement quand nous escrivons *Herberge*. car il n'y-a autre difference entre ce mot & le leur, sinon que nous adioustons un *e* en la fin. Tant y-a que comme nous avons aussi le verbe *Heberger*, ou *Herberger*, ainsi les deux nations susdictes ont l'une *Albergar*, l'autre (à sçavoir l'Espagnole) *Alvergar*. (Estienne, 1579 : 226-227).

Estienne relève aussi des tours syntaxiques, comme la construction « *aller* + gérondif » et des synthèmes, comme *pieça*, que les Italiens auraient empruntés au français (Estienne, 1579 : 272, 277-278).

Conclusion

Que peut-on conclure à propos de cette mise en contraste des « qualités » du français et de l'italien ? Henri Estienne, minimisant la dette du français à l'égard du latin, s'est efforcé, dans la direction inverse, d'augmenter à tout prix le dossier des emprunts que l'italien aurait faits au français et de montrer la « dépravation » que les Italiens ont fait subir aux mots français¹². Si l'argumentation est faussée par un manque de perspective historique et par l'absence d'une sensibilité « variationniste », on devra toutefois reconnaître que ce plaidoyer virulent offre un témoignage intéressant sur un thème favori des discussions linguistiques à la Renaissance : les qualités (morales) des langues et leurs titres de gloire.

Notes

* Nous citons les textes-sources en respectant la graphie et la ponctuation originales.

¹ Le renvoi se rencontre dans une intervention d'Ariste : « Si le bon-homme Henri Estienne vivoit encore, dit Ariste en riant, il ne sçauroit pas fort bon gré à Messieurs de l'Académie d'avoir fait le procès à *iceluy*, & à *icelle* ; & d'avoir condamné absolument, *ains*, *jaçoit*, *comme ainsi soit que*, &c. luy qui pour faire valoir l'abondance de la langue, fait une liste des mots François qui signifient *avare*, & en compte jusqu'à onze ou douze » (Bouhours, 1671/rééd. 1962 : 51).

² Estienne suppose ici qu'on accepte sa démonstration de la conformité du français avec le grec ; cf. Schmitt (1979 : 590-591). Le parallèle établi avec le grec est d'ordre structural et culturel : en effet, du *Traicté de la Conformité du langage François avec le Grec* (Estienne, 1565) et de l'ouvrage *De Latinitate falso suspecta* (Estienne, 1576), il appert que pour Estienne l'origine latine du français est hors de doute. Cf. Trudeau (1992 : 117-118).

³ Pour Henri Estienne l'italien est un rival plus redoutable que l'espagnol (cf. Estienne, 1579 : e ij^o). Sur l'insertion culturelle de la polémique linguistique, voir Picot (1907) et Sozzi (1972, 1988).

⁴ Ici encore, Henri Estienne est victime d'un mirage « graphophonétique » (mais qui fait bien son affaire dans la valorisation du français).

⁵ Estienne cite les mots et syntagmes signifiant « avare » (cf. note 1 ci-dessus) et « expérimenté » (cf. Estienne, 1579 : 74-79).

⁶ Estienne utilise à ce propos la métaphore de la « provision mobilière ».

⁷ Estienne (1579 : 161-201). Cet examen comprend aussi une analyse comparative de soixante proverbes français avec leur modèle latin ou grec. Sur la confrontation de proverbes français et de proverbes grecs chez Henri Estienne, voir Pineaux (1988 : 87-88, 92-93). Comme l'indique Pineaux, la richesse parémiologique du français témoignerait de l'excellence morale et intellectuelle de la « nation française ».

⁸ Parmi les quelques réflexions intéressantes d'ordre méthodologique, signalons celle sur la valeur discriminante des terminaisons (Estienne, 1579 : 243). Sur le manque de rigueur méthodologique chez Estienne dans cette question, voir Clément (1899 : 213), Weber (1939 : 23) et Gerighausen (1963 : 101).

⁹ Voir par exemple Estienne (1579 : 203-224).

¹⁰ Sur le manque de reconnaissance de sources germaniques, voir Cattelaens (1988 : 79).

¹¹ Gerighausen (1963 : 145) et Demaizière (1988 : 69) notent que chez Estienne (les contenus respectifs de) « gaulois » et « francique » ne sont pas toujours nettement distingués.

¹² Voir par exemple Estienne (1579 : 294) : « l'ay bien occasion de faire ici un plaintif touchant la mesme chose dont ie me plaignois ci-dessus : pource qu'ils usent de depravation en aucuns aussi des vocables qui peuvent estre mis en ce reng : voire iusques à corrompre celui lequel est donné à l'une des plus grandes dignitez qui soyent en ce royaume. l'enten ce mot *Connestable*. car nous voyons que Machiavel (entr'autres) en a fait par tout *Connestabole*. Et ne depravent ce mot en ceste sorte seulement, ains aussi en ce qu'ils luy changent sa signification ».

Bibliographie

Bouhours, D., 1671. *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*. Paris : Sébastien Mabre-Cramoisy. [Nous citons le texte d'après la réédition de l'édition originale : *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*. Présentation de Ferdinand Brunot. Paris : A. Colin, 1962]

Brunot, F., 1906. *Histoire de la langue française des origines à 1900*. Tome II: *Le seizième siècle*. Paris: Colin.

Cattelaens, M., 1988. « Henri Estienne, historien de la langue française ». In : *Cahiers V.-L. Saulnier 5: Henri Estienne: Actes du Colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 12 mars 1987, par le Centre V.-L. Saulnier*. Paris: École normale supérieure de Jeunes Filles, p. 77-84.

Clément, L., 1967 (1899). *Henri Estienne et son œuvre française. Étude d'histoire littéraire et de philologie*. Genève: Slatkine Reprints.

Demaizière, C., 1988. « Deux aspects de l'idéal linguistique d'Henri Estienne: Hellénisme et Parisianisme ». In : *Cahiers V.-L. Saulnier 5: Henri Estienne: Actes du Colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 12 mars 1987, par le Centre V.-L. Saulnier*. Paris: École normale supérieure de Jeunes Filles, p. 63-75.

Estienne, H., 1565. *Traicté de la Conformité du langage François avec le Grec*. Genève : H. Estienne.

Estienne, H., 1576. *De Latinitate falso suspecta*. Genève : H. Estienne.

Estienne, H., 1578. *Deux Dialogues du nouveau langage François, italianizé, & autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps: De plusieurs nouveutez, qui ont accompagné ceste nouveauté de langage: De quelques courtisanismes modernes, & De quelques singularitez courtisanesques*. Genève : Henri Estienne. [Réimpression: Genève : Slatkine, 1972]

Estienne, H., 1579. *Proiect du livre intitulé De la precellence du langage François*. Paris : Mamert Patisson. [Nous citons le texte d'après l'édition originale ; signalons la réédition suivante: *La Precellence du langage françois par Henri Estienne*. Nouvelle édition accompagnée d'une étude sur Henri Estienne et de notes philologiques et littéraires par Léon Feugère. Paris : Delalain, 1850]

Gerighausen, J., 1963. *Die historische Deutung der Nationalsprache im französischen Schrifttum des 16. Jahrhunderts*. Bonn: Friedrich-Wilhelms-Universität.

Picot, E., 1907. *Les Français italianisants au XVI^e siècle*. Paris: Honoré Champion.

Pineaux, J., 1988. « La formule proverbiale dans *La Précellence* ». In : *Cahiers V.-L. Saulnier 5: Henri Estienne: Actes du Colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 12 mars 1987, par le Centre V.-L. Saulnier*. Paris: École normale supérieure de Jeunes Filles, p. 85-97.

Schmitt, C., 1979. « Gräkoromane Sprachstreitschriften als Quelle für die französische Lexikographie ». In: M. Höfler / H. Vernay / L. Wolf (éds), *Festschrift Kurt Baldinger zum 60. Geburtstag, 17. November 1979*. Tübingen : Niemeyer, vol. II, p. 589-611.

Smith, P. M., 1983. « La fortune et l'influence des '*Deux Dialogues*' d'Henri Estienne au XVI^e et XVII^e siècles ». *Studi francesi*, n° 27, p. 417-432.

Sozzi, L., 1972. « La polémique anti-italienne en France au XVI^e siècle ». *Atti dell'Accademia delle Scienze di Torino*, n° 106, p. 99-190.

Sozzi, L., 1988. « La polémique anti-italienne dans l'œuvre narrative d'Henri Estienne ». In : *Cahiers V.-L. Saulnier 5: Henri Estienne: Actes du Colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 12 mars 1987, par le Centre V.-L. Saulnier*. Paris: École normale supérieure de Jeunes Filles, p. 97-111.

Trudeau, D., 1992. *Les inventeurs du bon usage (1529 - 1647)*. Paris : Éd. de Minuit.

Weber, E., 1939. *Die Bedeutung der Analogie für die Beschäftigung Henri Estiennes mit der Vulgärsprache*. Marburg/Lahn: Michaelis-Braun.